

## Le Conseil d'Etat dévoile ses intentions

*L'exécutif genevois a présenté ses mesures pour retrouver les chiffres noirs dès 2021: la fonction publique et les contribuables les plus pauvres sont notamment dans le viseur.*

Vendredi 14 septembre 2018 [Eric Lecoultre](#)

Il y avait comme un air réjoui, vendredi matin, sur le visage du nouveau président du Conseil d'Etat, Antonio Hodgers, au moment de présenter à la presse les choix stratégiques du gouvernement pour la législature à venir. Ce menu copieux a permis, l'espace d'une journée, de reléguer l'affaire du voyage de Pierre Maudet à Abou Dhabi au second plan et de parler politique et chiffres. Par souci de clarté sur ses intentions futures, l'exécutif cantonal a choisi de coupler la présentation de son programme de législature à celle du projet de budget pour l'année 2019 et du plan financier quadriennal. La séance a donc été instructive quant aux grandes orientations du collège.

Dans l'immédiat, son défi sera de faire adopter un budget pour l'année prochaine qui enregistre un déficit de 89 millions de francs. C'est moins que celui de cette année, qui prévoit des pertes à hauteur de 187 millions, souligne Nathalie Fontanet, nouvelle ministre des finances, mais ce n'est pas l'équilibre. Si la hausse des charges de fonctionnement n'est que de 1,8%, un taux jugé raisonnable au regard de la croissance du PIB, les revenus n'augmentent pas suffisamment pour compenser. Ce budget prévoit l'engagement de 338 postes supplémentaires. Le Conseil d'Etat devra trouver les mots pour convaincre les députés de droite, qui réclament des prévisions à l'équilibre, d'accepter ce projet.

«Le dialogue avec le Grand Conseil sera l'un des aspects fondamentaux de cette législature», prévient Antonio Hodgers. Pour faciliter les discussions, et respecter aussi une obligation légale, la présentation du plan financier quadriennal permet de montrer comment le gouvernement compte retrouver les chiffres noirs à moyen terme. Mme Fontanet estime que les finances seront saines dès 2021, avec un bonus de 53 millions, et que le canton engrangera même, dès l'année suivante, 114 millions de francs de bénéfices. En quatre ans, les revenus devraient progresser de 766 millions et les charges de 466 millions seulement.

### «Maintenir les prestations»

Tout au long de l'été, le Conseil d'Etat «a procédé à des choix marqués» afin de mettre sur pied une série de mesures budgétaires. «Nous avons décidé de maintenir – voire développer – les prestations à la population et les investissements à un niveau élevé», insiste Antonio Hodgers. Il a donc fallu trouver ailleurs les pistes d'économies et de recettes supplémentaires. Si Nathalie Fontanet parle d'un «équilibre des efforts», la synthèse présentée par ses soins permet tout de même d'identifier les principaux perdants de ces arbitrages.

**En premier lieu, la fonction publique. Au total, 281 millions de francs pourraient être économisés d'ici à 2022 en coupant principalement dans les revenus des employés de l'Etat.** Plusieurs mesures sont envisagées, comme la suspension de l'octroi de l'annuité une année sur deux (2019 et 2021) ou encore la non indexation des salaires durant les quatre prochaines années. Des discussions avec les représentants du personnel ont déjà été entamées. Mme Fontanet précise que le choix des mesures n'est pas arrêté, contrairement au montant des économies escomptées.

Le gouvernement prévoit aussi des mesures fiscales pour augmenter les recettes de l'Etat de près de 147 millions de francs. La création d'un service spécialisé dans la régularisation des dossiers fiscaux rapporterait 63 millions dès l'année prochaine. La hausse des effectifs dans l'administration fiscale permet d'engranger 33 millions d'impôts supplémentaires. Dès 2020, le Conseil d'Etat envisage de quadrupler le montant de la taxe personnelle, l'impôt payé par le tiers des contribuables les moins bien lotis du canton. Le forfait passerait progressivement de 25 francs par an, à 100 francs et impliquerait 21 millions de francs de recettes supplémentaires d'ici à 2022.

Parmi les autres mesures d'économies présentées, citons une «refonte de l'aide sociale», liée au fonctionnement de l'Hospice général, censée soulager les dépenses de l'Etat à hauteur de 45 millions de francs sur quatre ans. Des mesures dites «d'efficience» sont aussi planifiées, comme la création d'une cellule d'enquête pour renforcer la lutte contre la fraude sociale, qui pourrait rapporter 7 millions de francs au canton. La réévaluation du patrimoine immobilier, une mesure découlant d'obligations fédérales, ajouterait 100 millions à l'addition.

### **PF17 absent de l'équation**

L'Etat prévoit également de diminuer le nombre d'engagements. S'il en annonce 338 (équivalent temps plein) l'année prochaine, ce chiffre baisserait continuellement pour atteindre seulement 117 nouveaux postes en 2022. «Le personnel augmente chaque année, on ne peut donc pas parler d'austérité», estime Nathalie Fontanet.

Antonio Hodgers conclut en décrivant la méthode qui a guidé les travaux du collège durant l'élaboration de ce plan financier quadriennal. «Il a été adopté de façon unanime. Nous n'étions pas d'accord sur tout au départ mais nous avons recherché le compromis. Il y a une nécessité de s'entendre sur une vision commune.» Sur ce point, le nouveau président de l'exécutif poursuit dans les pas de son prédécesseur écarté jeudi, Pierre Maudet.

Précisons que les dépenses dues à un assainissement de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève ont été incluses dans les calculs, malgré les incertitudes liées aux travaux parlementaires sur le sujet. En revanche, les effets sans doute négatifs de la réforme de l'imposition des entreprises, le Projet fiscal 17, n'ont pas été pris en compte. Le Conseil d'Etat justifie ce choix par la difficulté d'estimer, à terme, les conséquences précises de l'unification du taux d'imposition des bénéficiaires sur les revenus de l'Etat.

### **La perspective du Léman Express**

Le Conseil d'Etat a débuté vendredi sa conférence de presse avec la présentation de son programme de législature. Dans cette feuille de route plutôt générale, il identifie trois dossiers particuliers qui représentent ses plus grands enjeux: la réforme de l'imposition des entreprises, l'assainissement de la Caisse de prévoyance de l'Etat (CPEG), ainsi que la mise en service du Léman Express, le réseau ferroviaire régional dont l'inauguration est prévue fin 2019. Sur ce point, l'Etat devrait mettre les moyens pour que le reste du réseau de transports suive.

L'exécutif a prévu d'investir 3,3 milliards de francs sur quatre ans. La part du lion ira à la mobilité, avec notamment des prolongations de tram vers Bernex et Plan-les-Ouates. La formation sera aussi bien lotie, pour répondre à la croissance démographique qui oblige à l'ouverture de plus en plus de classes.

Ces investissements massifs ont cependant un revers. Ils ne seront pas entièrement autofinancés et alourdiront d'autant la dette du canton ces prochaines années. Celle-ci pourrait atteindre quelque 12 milliards de francs en 2022. L'Etat devrait cependant échapper à l'enclenchement du frein à l'endettement.